

Objectifs

Objectif 2.II Limiter les impacts des activités sur les habitats et les espèces patrimoniales

En dehors du changement global, les principaux risques auxquels sont soumis les habitats et les espèces patrimoniales des îles sont d'origine anthropique:

- incendies
- pollutions terrestres et marines
- piétinement et fragmentation des milieux
- prélèvements, etc.
- **dérangement et dégradations liées aux pratiques de loisirs**

Au regard du risque majeur en période estivale, la mise en oeuvre du plan de défense contre les incendies, conjointement avec l'ensemble des partenaires, est un objectif prioritaire de la charte.

Les habitats et les espèces terrestres et marines sont la base d'une offre importante de services, tournée vers les pratiques sportives et les loisirs de découverte de la nature : randonnée pédestre et cycliste, plongée sous-marine, navigation de plaisance,... Ces activités génèrent une fréquentation qui doit être encadrée pour ne pas porter atteinte à ce capital biologique. Cette organisation s'appuie à la fois sur des mesures partenariales avec les acteurs, sur l'encadrement de ces activités, par les MARCoeurs et sur les propositions de mesures réglementaires en mer.

[...]

Le maintien d'une activité de pêche artisanale dans les coeurs marins et l'exercice de la chasse raisonnée dans le coeur de Porquerolles, sont compatibles avec la préservation des patrimoines, dans la mesure où ces activités sont suivies et organisées.

6 mesures partenariales	Rôle de l'établissement public	Contribution des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
[...]	[...]	[...]	[...]
2.II.3 Lutter contre l'érosion et la dégradation des habitats dunaires et de falaises par le piétinement. Cette mesure préventive sera, le cas échéant, accompagnée de mesures curatives notamment la restauration des milieux dégradés par cicatrization et revégétalisation.	<ul style="list-style-type: none">• Coordination de la démarche• Mise en oeuvre des mesures de maîtrise de la fréquentation• Prévention des dégradations par la mise en défens des espaces les plus exposés	<ul style="list-style-type: none">• Contribution à la diffusion de l'information et à la sensibilisation• Contribution à la mise en oeuvre des mesures de maîtrise de la fréquentation	<ul style="list-style-type: none">• Loueurs de vélos et de bateaux• Offices du tourisme• DREAL• Guides nature

Objectifs

	<ul style="list-style-type: none"> • Expérimentation de techniques de gestion innovante • Mise en place et diffusion d'une information adaptée • Appui du CBNM 		
<p>2.II.4 Garantir la reproduction de l'avifaune migratrice, en particulier les puffins, en limitant le dérangement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise d'ouvrage • Mise en oeuvre des préconisations du DOCOB Natura 2000 et du plan de gestion des îles • Limitation de l'accès du public aux zones de reproduction et limitation des pollutions lumineuses • Identification de zones de quiétude où limiter l'accostage et le débarquement 	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien de la démarche • Intégration dans le plan de balisage 	<ul style="list-style-type: none"> • ANPCEN • Partenaires scientifiques • Société féline de Porquerolles, société de chasse de Porquerolles • DREAL, DDTM • Préfecture maritime • Loueurs de vélos et de bateaux, offices du tourisme • DREAL, guides nature
[...]	[...]	[...]	[...]
<p>2.II.6 Organiser une chasse exemplaire dans le coeur de Porquerolles</p> <p>La chasse est une activité traditionnelle qui est pratiquée de façon encadrée dans le coeur de Porquerolles : l'établissement public du parc national, détenteur du droit de chasse sur les terrains qui lui ont été remis en dotation par l'État, a attribué le droit de chasse à l'association cynégétique de</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise d'ouvrage • Définition de la pression de chasse sur les espèces chassables, après avis du conseil scientifique • Définition avec les acteurs concernés des mesures de gestion et de suivi permettant d'atteindre l'équilibre agro-sylvo-cynégétique 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à la réflexion 	<ul style="list-style-type: none"> • Association cynégétique porquerollaise • Fédération départementale • ONCFS

Objectifs

Porquerolles, créée en 1971. Depuis une quinzaine d'années, le nombre de chasseurs est stabilisé autour de 25 chasseurs. En plus de la réglementation

du coeur de parc national, une convention est établie entre l'établissement et

l'association pour définir les pratiques cynégétiques. Aucun lâcher n'est plus

désormais autorisé. Les espèces chassées sont le faisan commun, le faisan vénéré, le lapin de garenne ainsi que certains oiseaux de passages ou en

hivernage (limité aux espèces autorisées dans le décret n°2009-449 modifié).

Les modes de chasse sont la chasse à tir au chien d'arrêt, au poste et devant soit avec ou sans chien.

La pratique de la chasse à Porquerolles s'inscrit dans l'équilibre agro-sylvo-cynégétique.

La pression de chasse est déterminée annuellement après avis du conseil scientifique en prenant en compte l'état de conservation des espèces

dont la chasse est autorisée et, sur l'île, l'état des populations.

Les zones de tranquillité et leur éventuelle évolution sont établies en lien avec

- Organisation et mise en oeuvre des suivis de populations en partenariat avec les acteurs concernés

- Veille au respect des zones de tranquillité (16 % du coeur)

- Garantie en partenariat avec les chasseurs du bon état de conservation des habitats naturels du

gibier (conques, emblavures, etc.)

Objectifs

<p>les chasseurs, après avis du conseil scientifique. Les zones de tranquillité portent aujourd'hui sur 16 % du territoire du coeur de Porquerolles auxquels s'ajoutent les propriétés privées interdites à la pratique de la chasse en</p> <p>aire optimale d'adhésion (cf. carte des zones de tranquillité page 275). Une convention avec les différents propriétaires privés concernés sera établie pour pérenniser cette interdiction pour la durée de la charte de façon à atteindre environ 23 % de territoires non chassés sur la totalité de l'île.</p>			
---	--	--	--

Référence ID de l'article : #5280

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-16 15:41